

S.A. D'IETEREN N.V.
 RPM Bruxelles 0403.448.140
 Rue du Mail 50
 B - 1050 Bruxelles, Belgique
www.dieteren.com

PROCURATION

Le(a) soussigné(e)

Prénom.....
Nom.....
Adresse.....

ou

Dénomination sociale.....
Forme juridique.....
Adresse du siège social.....
 ci-après représenté(e) par
 (nom, prénom et qualité)

propriétaire de parts sociales de la S.A. D'Ieteren N.V., ayant son siège social rue du Mail 50 à 1050 Bruxelles, enregistrée au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le n° 0403.448.140

constitue par la présente pour mandataire spécial :

.....

aux fins de le(la) représenter à l'**assemblée générale extraordinaire** de la société qui se tiendra le **23 décembre 2005 à 11 heures** au siège social en vue de discuter les points à l'ordre du jour ci-annexé et voter en son nom selon les instructions reprises ci-après :

INSTRUCTIONS DE VOTE (*)

Point 1.1 [Ce point ne requiert pas de décision]	Point 1.2 [Ce point ne requiert pas de décision]
Point 1.3. <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention	Point 1.4. <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention
Point 2. <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention	Point 3. <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention
Point 4. <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention	

(*) Prière de cocher la case de votre choix

A défaut d'instruction de vote au regard des décisions proposées,

- (i) le mandataire votera en faveur de la décision proposée
- (ii) si le mandant a barré l'instruction sous (i), le mandataire votera dans le meilleur intérêt du mandant, en fonction de leurs discussions antérieures.

En outre, le mandataire sera habilité à :

- (i) participer à toute délibération et tout vote, modifier ou rejeter toute proposition figurant à l'ordre du jour pour compte du mandant ET
- (ii) sur la base de ce qui précède, signer tous acte, procès-verbal, liste de présences et en général, faire le nécessaire pour cette assemblée ainsi que pour toute autre assemblée convoquée à nouveau, par suite de remise ou d'ajournement avec le même ordre du jour.

Conformément à l'article 26 des statuts, les procurations doivent être adressées à la société ou aux sièges et succursales de la Banque Degroof, de la Fortis Banque, de la Banque ING ou de la société de bourse Petercam pour le 19 décembre 2005 au plus tard. Elles peuvent également être envoyées par fax au n° + 32 2 536 51 39 dans le même délai, pour autant que l'original signé de la procuration soit remis au président de l'assemblée générale au plus tard au début de celle-ci. La méconnaissance de cette formalité entraînera la non-reconnaissance des pouvoirs du mandataire par la société.

Pour participer à la réunion, les mandataires devront prouver leurs identité et pouvoirs, et les représentants de personnes morales devront fournir les documents prouvant leurs pouvoirs de représentation ou mandats spéciaux au plus tard au début de la réunion.

Fait à, le 2005

Signature (à faire précéder par les mots "Bon pour pouvoir")